

Les solutions envisagées pour lever les freins :

- Un simple dossier, bien argumenté, faisant référence à des textes officiels et mettant en évidence les avantages pédagogique d'un tel descriptif m'a permis d'obtenir sans aucune difficulté le financement pour l'achat du matériel. L'achat du programme Dartfish est programmé pour la rentrée 2009 - 2010.

Lien vers le dossier de demande de financement présenté.

- Mettre l'ordinateur au fond d'un carton couché me paraît une solution simple mais efficace pour régler ce problème.



- Des consignes simples et précises données par le professeur permettent à n'importe quel élève de manier le matériel, simple à installer et à utiliser ;
- En ce qui concerne l'utilisation dans l'action, avec ou sans différé, aucun enregistrement n'étant effectué, aucune autorisation n'est nécessaire pour l'utilisation du matériel.

Dans le cadre d'une utilisation avec enregistrement, une demande d'autorisation parentale est « souhaitable ». Un exemple d'autorisation se trouve en pièce jointe dans le dossier de demande de financement présenté. Cette demande peut être effectuée par son ajout systématique à la charte TICE de l'établissement, soumis à la signature de l'élève et de ses parents.

Didacticiel pour synchroniser deux vidéos :

Lien vers le didacticiel pour synchroniser deux vidéos avec Dartfish

Liens vers d'autres exemples d'usage:

- Une formation tactique au basket : utiliser la vidéo et le TBI pour analyser et modifier ses pratiques par Bernard Dancoine. (article EDUCNET : « Plus value des TICE en EPS ») :
<http://www.educnet.education.fr/canal-educnet/?direct=144>
- Utilisation du logiciel Dartfish et de la vidéo pour l'activité Step par Vincent Tocquin :
http://pedagogie.ac-amiens.fr/eps/groupe_acad/spip.php?article49

Coordonnées de l'auteur de l'usage :

Jean-Philippe Léon
Collège Le Nain 02000 Laon
Académie d'Amiens

mail : j.philippe.leon@ac-amiens.fr